



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°03

Le 13 novembre 2025
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry Grieu (Président)
Jacky Legrain, Pierre Collette
Excusés : Gaël Briois, Mohamed Benazzouz,
Assistent : Ophélia Dreux, Clément Lerebours, Léo Rivière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1 - HOMOLOGATION PROCES-VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal n°02 du 06 octobre 2025

2 - HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 27 octobre 2025, sauf celles relevant d'un dossier en cours.

3 - DOSSIERS EN COURS

COURRIER HERCULES FUTSAL CLUB

Demande concernant les maillots

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 16.2 du Règlement de la Compétition : « *Les joueuses doivent être numérotés de 1 à 12 et porter le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille d'arbitrage.* »

Ne peut donner de suite favorable à HERCULES FUTSAL CLUB.

Invite HERCULES FUTSAL à faire une demande au Comité Directeur de la L.F.N pour modifier le Règlement.



FORFAIT GENERAL – LISIEUX FUTSAL – REGIONAL 1 FUTSAL FEMININ

Mail de LISIEUX FUTSAL – Forfait général

La Commission,

Enregistre le forfait général LISIEUX FUTSAL pour le championnat régional 1 Futsal Féminin ainsi que pour la Coupe de France Féminine Futsal.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 9 aux règlements généraux, LISIEUX FUTSAL est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

FORFAIT GENERAL – FC VAL DE REUIL – REGIONAL 1 FUTSAL FEMININ

Mail du FC VAL DE REUIL – Forfait général

La Commission,

Enregistre le forfait général du FC VAL DE REUIL pour le championnat régional 1 Futsal Féminin ainsi que pour la Coupe de France Féminine Futsal.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 9 aux règlements généraux, le FC VAL DE REUIL est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

4 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FUTSAL

A ce jour, quatre Districts ont émis le souhait de créer un championnat Départemental 1 Futsal pour proposer un accédant à la mi-saison : Manche, Calvados, Eure, Seine-Maritime.

Il sera donc nécessaire de créer un classement des Districts pour déterminer à qui ira le(s) qualifié(s) supplémentaire(s).

La Commission,

Rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement du championnat :

Article 5 – Principe de constitution du championnat

Le championnat Régional 1 Futsal est constitué des 6 équipes ayant terminé aux premières places des championnats des Districts, selon les modalités suivantes :

- Une équipe qualifiée par championnat départemental organisé

Dans le cas où des places resteraient vacantes, les modalités de distribution de celles-ci seront déterminées par la Commission Futsal en début de saison. En cas de besoin, les critères suivants pourront être utilisés :

1. Classement des Districts résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciés futsal vétérans, seniors et U18 rapporté au nombre total de licenciés libres masculins, libres féminines, futsal masculins et futsal féminines des catégories Vétérans à U14 de la saison précédente (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril).
2. Classement des Districts résultant du ratio entre le nombre total de licenciés futsal vétérans, seniors et U18 rapporté au nombre total de licenciés libres masculins, libres féminines, futsal masculins et futsal féminines des catégories Vétérans à U14 des trois saisons précédentes (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril)

La Commission,

Dresse le classement des Districts :

District	Classement	Critère	Licences Futsal : vétéran à U18	Licences total Vétéran à U14 (féminine incluse)
Calvados	1	1.19%	151	12655
Eure	2	0.90%	83	9224
Manche	3	0.52%	51	9717
Seine-Maritime	4	0.28%	59	21035
Orne	5	0%	0	



5 - PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 05 décembre à 10H30.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le secrétaire



Pierre COLLETTE

